

Protocole d'accord en vue de la création de la Business Unit UBSIDE

Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation ;
Vu le décret n°95-130 du 7 février 1995 portant création de l'université Bretagne Sud ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu la délibération n°2024-005 du conseil d'administration de l'université Bretagne Sud du 6 février 2024 ;*

La création de la Business Unit UBSIDE© au sein de la SATT Ouest Valorisation implique la mise en œuvre de plusieurs opérations juridiques.

Un projet de protocole a été établi entre l'université Bretagne Sud, la SATT Ouest Valorisation et l'association IRMA ayant pour objet de formaliser le cadre juridique des différentes opérations qui seront mises en œuvre et de préciser le calendrier indicatif du déroulement des différentes étapes en vue de leur réalisation qui aboutira à la création de la Business Unit UBSIDE©.

Après en avoir délibéré,

Approuve, à la majorité des suffrages exprimés, le protocole d'accord en vue de la création de la Business Unit UBSIDE© tel qu'il lui a été présenté et ci-après annexé, et donne tous pouvoirs à la présidente, avec faculté de substitution, pour signer le protocole et négocier et préparer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre des opérations qu'il prévoit afin de les soumettre à la validation du prochain conseil d'administration, et plus généralement faire le nécessaire au mieux des intérêts de l'université Bretagne Sud.

Documents en annexe :

- Protocole d'accord en vue de la création de la Business Unit UBSIDE

Décompte des votes :	<i>Suffrages exprimés :</i>	22
<i>Membres en exercice :</i>	31	<i>Pour :</i> 20
<i>Membres présents :</i>	21	<i>Contre :</i> 2
<i>Membres représentés :</i>	5	<i>Abstentions :</i> 4

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Michel GENTRIC

Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 18 mars 2025

